

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 mars à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.
Date de la convocation : 26 février 2025

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, MARGOUT Gérard, FARRUGIA Martine, MARECHAL Laëtitia, Mme JARRY Alice, THURNE Dominique

ABSENTS EXCUSES : Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien
Mme BAZIL Marine
M. LOR Jean-Michel
M. MARAIS Sébastien
M. CHAIGNEPAIN Frédéric

ABSENT : M. RIMBAULT Maxime

Mme ZIMMERLIN Francine a été élue secrétaire de la séance.

Objet : Création de postes saisonniers et temporaires année 2025

Considérant qu'il peut être nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement (temporaire ou saisonnier) d'activité cette année,
Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- **Crée des emplois saisonniers ou temporaires** selon les besoins des services (administratifs et techniques) jusqu'à la fin de l'année 2025 :
 - o Motif du recours à un agent contractuel : article 3, 1° (accroissement temporaire d'activité) et 2° (accroissement saisonnier) de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
 - o Durée du contrat : si accroissement saisonnier d'activité, 6 mois maximum sur une période de 12 mois consécutifs – si accroissement temporaire d'activité, 12 mois maximum sur une durée de 18 mois consécutifs
 - o Nature des fonctions : adjoint administratif territorial, adjoint technique territorial
 - o Niveau de recrutement : catégorie C
 - o Niveau de rémunération : Indice Majoré entre 367 et 374 et régime indemnitaire
- **Autorise le Maire à signer les contrats de recrutement** correspondant
- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés sont inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
André COQUELIN

Signé électroniquement par : André Coquelin
Date de signature : 10/03/2025
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission
En Sous-Préfecture le 10 MARS 2025
Publié et/ou notifié le